

Vernehmlassung zur Deklaration von Koscher- und Halalfleisch (Änderung des Landwirtschaftsgesetzes)
Consultation relative à la déclaration de la viande kasher et halal (modification de la loi sur l'agriculture)
Consultazione sulla dichiarazione di carni kosher e halal (modifica della legge sull'agricoltura)

Organisation / Organisation / Organizzazione	Parti socialiste suisse
Adresse / Indirizzo	Jacques Tissot, Theaterplatz 4, 3011 Bern
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	23 août 2019

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme an das Bundesamt für Landwirtschaft, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Bern oder elektronisch an schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. **Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.**

Merci d'envoyer votre prise de position, par courrier, à l'Office fédéral de l'agriculture, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne ou par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. **Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. D'avance, merci beaucoup.**

Vi invitiamo a inoltrare i vostri pareri all'Ufficio federale dell'agricoltura, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berna oppure all'indirizzo di posta elettronica schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. **Onde agevolare la valutazione dei pareri, vi invitiamo a trasmetterci elettronicamente i vostri commenti sotto forma di documento Word. Grazie.**

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:

En Suisse, les animaux jouissent d'une meilleure protection par rapport à d'autres pays dotés d'une législation comparable. Les animaux sont des êtres sensibles à la douleur. Leur dignité et leur bien-être doivent être protégés. Pour le PS, l'élevage d'animaux destinés à la production de viande doit s'orienter sur le bien-être animal. C'est pourquoi l'obligation d'étourdir les animaux avant leur abattage est tout à fait pertinente. Par contre, la Suisse autorise l'importation de viande ayant fait l'objet d'un abattage rituel (viande kasher et halal). Le Conseil fédéral prévoit, en vertu de la liberté de conscience et de croyance, des contingents tarifaires partiels pour la viande kasher et la viande halal afin d'assurer un approvisionnement suffisant des communautés juive et musulmane. Seuls les points de vente autorisés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) peuvent commercialiser ces deux types de viande avec la condition qu'ils l'indiquent à un endroit bien visible.

Or l'initiative parlementaire de l'ancien conseiller national Yannick Buttet demande entre autres l'introduction d'une déclaration obligatoire de la viande halal provenant d'animaux ayant été abattus à l'étranger sans étourdissement préalable. Cette mesure fait l'objet de la présente modification et concerne également la viande kasher. L'obligation de déclarer s'appliquera désormais au-delà des points de vente reconnus, c'est-à-dire à tous les points de vente suivants ainsi qu'aux établissements de restauration. Grâce à la mention « kasher », « viande kasher », « halal » ou encore « viande halal », les consommateurs/trices devraient pouvoir choisir en toute connaissance de cause les produits qu'ils/elles souhaitent acheter et consommer. Le PS ne s'oppose pas à cette modification dans la perspective d'un renforcement de la transparence et de l'amélioration de l'information. En revanche il juge incompréhensible que cette obligation se limite à ces deux types de viande. De ce fait, l'avant-projet ne peut nous empêcher d'alimenter le soupçon qu'il résulte, à l'origine, d'une réaction antipathique à l'égard de la communauté religieuse concernée par l'initiative parlementaire. La Suisse importe de grandes quantités de produits (y. c. de la viande conventionnelle) issus d'une production dont les animaux ont subi de mauvais traitements. Le PS considère qu'il y aurait lieu d'introduire une déclaration obligatoire pour tous les produits importés provenant d'animaux, et non pas uniquement pour la viande halal et kasher.

Bemerkungen zum Vernehmlassungsentwurf / Remarques sur le projet mis en consultation / Osservazioni sul progetto in consultazione

Artikel Article Articolo	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni

Bemerkungen zum erläuternden Bericht / Remarques sur le rapport explicatif / Osservazioni sul rapporto esplicativo

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni